



# Conseil Local de Santé Mentale du Grand Libournais

## Programme d'actions 2021-2023

---



Les Groupes d'Entraide Mutuelle  
Le Kiosque 12  
L'Union de l'Isle  
Sourire



<b>LE CONTEXTE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU GRAND LIBOURNAIS .....</b>	<b>3</b>
Le Grand Libournais.....	3
Le Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2023 du Grand Libournais.....	3
Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Gironde.....	3
Les enjeux pré-identifiés sur le territoire.....	3
<b>LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU GRAND LIBOURNAIS.....</b>	<b>4</b>
Le calendrier de la démarche.....	4
La gouvernance.....	4
La réalisation préalable de l'état des lieux en santé mentale.....	5
La stratégie du CLSM du Grand Libournais.....	5
<b>AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE....</b>	<b>9</b>
ACTION N°1 : Sensibiliser les professionnels de 1 <sup>ère</sup> ligne à la santé mentale et au repérage des troubles psychiques.....	9
ACTION N°2 : Prévenir les ruptures de parcours d'insertion des jeunes de 16-25 ans en situation de souffrance psychique.....	12
ACTION N°3 : Renforcer l'action communale en santé mentale.....	15
CHANTIER N°1 : Sensibiliser les professionnels de santé libéraux à la santé mentale et au repérage des personnes ayant des troubles psychiques.....	18
<b>AXE STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COORDINATION .....</b>	<b>19</b>
ACTION N°4 : Créer des logigrammes d'orientation inter-structures.....	19
ACTION N°5 : Mettre en place des Groupes de Coordination Locale de Santé Mentale sur le secteur du Libournais.....	22
<b>AXE STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT .....</b>	<b>25</b>
ACTION N°6 : Sensibiliser les agences immobilières au statut des personnes vivant avec un handicap mental et/ou psychique.....	25
CHANTIER N°2 : Sensibiliser les agences immobilières et les bailleurs privés à la santé mentale et au statut des personnes vivant avec un handicap psychique.....	27
CHANTIER N°3 : Développer des projets d'habitat inclusif pour les personnes vivant avec des troubles psychiques.....	28
ACTION N°7 : Mettre en place un atelier logement pour les patients de l'Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation.....	29
<b>AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNEES, SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS.....</b>	<b>32</b>
ACTION N°8 : Coordonner les initiatives mises en place pendant les Semaines d'Information sur la Santé Mentale.....	32
CHANTIER N°4 : Développer des espaces d'écoute et d'information pour les aidants.....	35
ACTION N°9 : Promouvoir l'organisation des Groupes d'Entraide Mutuelle.....	36

## PREAMBULE

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) vise à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions favorables à l'amélioration des parcours de santé mentale et au bien-être psychique des personnes. Il permet une **approche concertée et participative** de la prévention et du parcours de soins en associant l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et toutes personnes intéressées ou concernées par les problématiques de santé mentale. Le CLSM est **un espace de concertation et de coordination qui vise à instaurer et à animer une politique locale de santé mentale**. Il est présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique et associe les représentants des personnes concernées, des familles et des aidants constituant ses membres fondateurs.

Ses missions visent à mettre en place une **observation en santé mentale**, améliorer **l'accès à la prévention et aux soins**, favoriser **l'inclusion sociale des personnes concernées** vivant avec des troubles psychiques, **promouvoir la santé mentale** et favoriser la **destigmatisation des personnes concernées**.

**La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016** vient consacrer les CLSM en tant que levier essentiel pour une politique décloisonnée de santé mentale et d'inclusion. **L'instruction interministérielle du 30 septembre 2016** relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM, en particulier dans le cadre des contrats de ville, rappelle l'importance de la politique de la ville, dans le déploiement des CLSM.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine soutient la mise en place des CLSM en tant que dispositif de démocratie sanitaire faisant une large place à la participation citoyenne des personnes concernées, usagères de la psychiatrie, dont l'expertise est reconnue dans l'élaboration des réponses à apporter aux problématiques locales de santé mentale.

## LE CONTEXTE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU GRAND LIBOURNAIS

### Le Grand Libournais.

Le CLSM recouvre le territoire du Grand Libournais qui s'étend sur une superficie de 1280 km<sup>2</sup> et correspond au périmètre formé par la Communauté d'Agglomération du Libournais et les Communautés de Communes du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon-Pujols et du Pays Foyen, soit 136 communes et près de 160 000 habitants. Il comprend deux quartiers prioritaires de ville à Coutras et Sainte-Foy-la-Grande.

### Le Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2023 du Grand Libournais.

Le CLS dont le contrat socle a été signé le 30 avril 2018 par ses 18 membres signataires, prévoit la mise en place du CLSM dans son Axe stratégique n°4 « Améliorer les parcours de santé mentale », constituant ainsi le dispositif efficient d'animation et de mise en œuvre du volet santé mentale du CLS.

### Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Gironde.

Le CLSM a également vocation à décliner de façon opérationnelle les orientations stratégiques de la politique territoriale de santé mentale définie au niveau départemental. La démarche du PTSM en pose les fondements à partir des priorités fixées par le décret du 27 juillet 2017 :

- Priorité 1 : Repérer précocement les troubles psychiques, améliorer l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements.
- Priorité 2 : Permettre des parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture.
- Priorité 3 : Améliorer l'accès aux soins somatiques.
- Priorité 4 : Prévenir et prendre en charge les situations de crise et d'urgence.
- Priorité 5 : Promouvoir les droits des personnes, renforcer leur pouvoir d'agir, lutter contre la stigmatisation.
- Priorité 6 : Agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

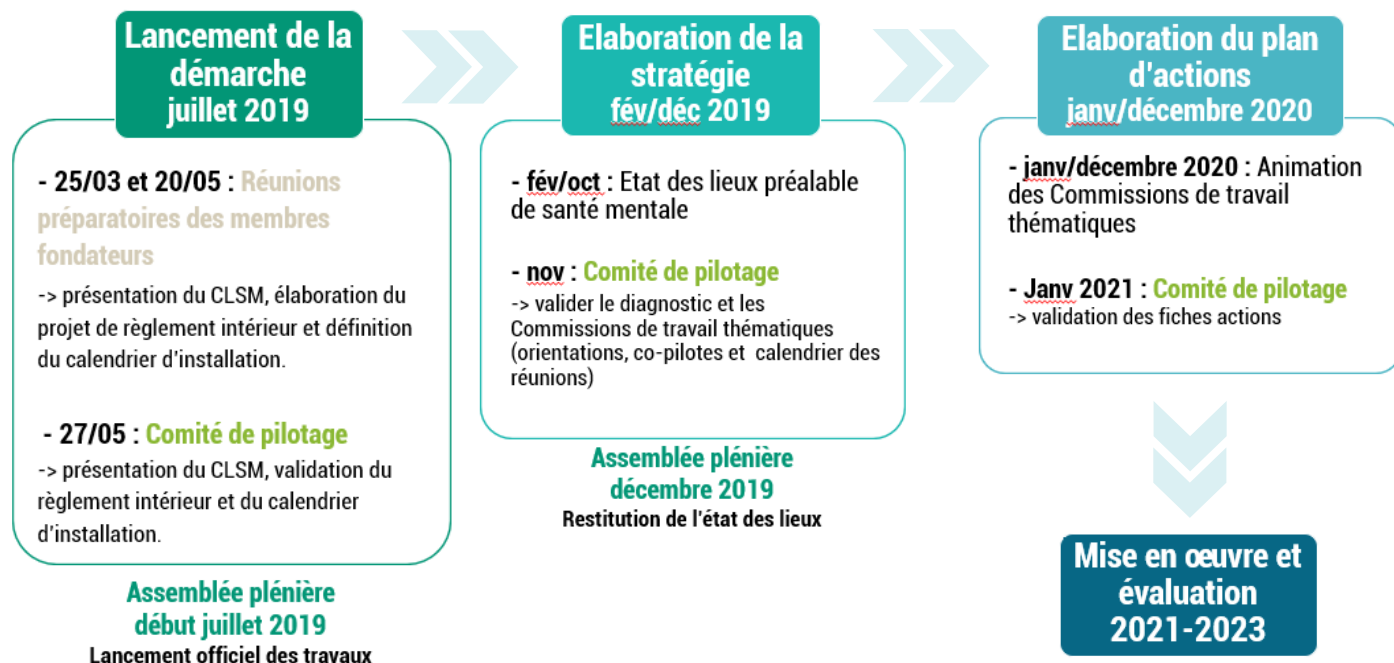
Le PTSM de la Gironde a été approuvé en février 2020, il est conjointement porté par le Groupement de Coopération Sanitaire « Psychiatrie Publique 33 » et la Commission Santé Mentale du Comité Territoriale de Santé (CTS) de Gironde.

### Les enjeux pré-identifiés sur le territoire.

- Développer une approche concertée du recrutement libéral et institutionnel pour apporter une réponse efficiente aux besoins de santé de la population en santé mentale.
- Favoriser l'inclusion sociale des personnes atteintes de troubles psychiques, et notamment du maintien dans le logement.
- Permettre une fluidification des parcours de soins et de prise en charge des usagers, en évitant les discontinuités et en prévenant les situations d'urgence.
- Sensibiliser les professionnels à la santé mentale et aux troubles psychiques.
- Améliorer la lisibilité de l'offre de soins et des ressources existantes sur le territoire en matière de santé mentale et favoriser l'interconnaissance des partenaires.
- Développer des dispositifs d'écoute et de soutien pour les familles et les proches aidants des personnes ayant des troubles psychiques.

## LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU GRAND LIBOURNAIS

### Le calendrier de la démarche



### La gouvernance

Le règlement intérieur de fonctionnement du CLSM a été approuvé le 27 mai 2019 et pose les engagements des différentes parties prenantes de la démarche. Le CLSM est présidé par le Vice-Président Santé du Pôle Territorial du Grand Libournais (PETR). Son comité de pilotage restreint est constitué par ses membres fondateurs :

- Le PETR et ses intercommunalités adhérentes que sont la Communauté d'Agglomération du Libournais, les Communautés de communes du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon-Pujols et du Pays Foyen,
- Le Centre Hospitalier de Libourne,
- Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) du « Kiosque 12 », « l'Union de l'Isle » et « Sourire » représentant les personnes concernées,
- L'Union des familles et des aidants des personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).

Sont associés plus largement au Comité de pilotage : l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Sous-préfecture, le Département, l'Education Nationale, le Groupement de Coopération Sanitaire Santé Mentale (GCSSM), Handicap, Vieillesse et Précarité du territoire du Libournais, Gironde Habitat (pour les bailleurs sociaux), un médecin généraliste libéral.

Le CLSM fédère l'ensemble des partenaires du CLS concernés par les questions de santé mentale : professionnels de santé, médico-sociaux, de l'accompagnement social, de l'insertion, de l'éducation, de l'animation, de l'habitat, de la sécurité, etc. Ils constituent l'Assemblée plénière du CLSM, instance ayant vocation à être force de proposition lors du bilan annuel de mise en œuvre des actions.

## La réalisation préalable de l'état des lieux en santé mentale

L'état des lieux a été réalisé sur la période de février à septembre 2019 et validé en Comité de pilotage le 22 octobre 2019. Il s'est notamment appuyé sur la réalisation d'une consultation menée auprès de l'ensemble des partenaires du territoire pour faire émerger les principales problématiques et enjeux en santé mentale. L'état des lieux propose une présentation de quelques indicateurs socio-économiques et démographiques, des indicateurs de santé mentale et une caractérisation des recours aux soins psychiatriques ainsi qu'un recensement quantitatif et qualitatif des ressources et de l'offre de soins.

## La stratégie du CLSM du Grand Libournais

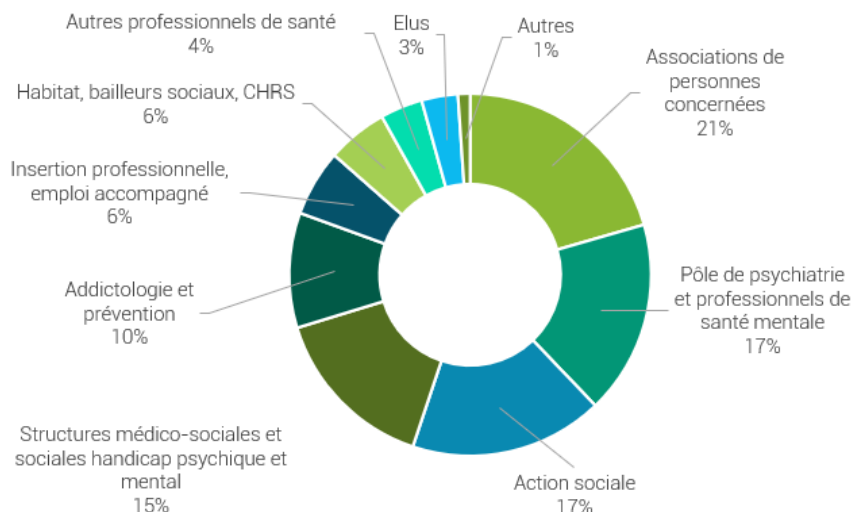
L'état des lieux et la consultation des partenaires ont permis d'aboutir à la définition de ses 4 axes stratégiques et à la mise en place des Commissions Thématiques de Travail pour élaborer le programme d'actions du CLSM :

- **Axe stratégique n°1** : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention.
- **Axe stratégique n°2** : Renforcer les partenariats et la coordination entre acteurs.
- **Axe stratégique n°3** : Améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques.
- **Axe stratégique n°4** : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées et soutenir les proches aidants.

AXES STRATEGIQUES	Co-animateurs	Orientations du COFIL du 22/10/2019
ACCES AUX SOINS ET PREVENTION	<b>Anthony BROUARD</b> , Réseau Santé Social Jeunes <b>Vanessa PONS</b> , ADAPEI 33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage et prévention des troubles psychiques</li> <li>• Sensibilisation et formation des professionnels</li> </ul>
PARTENARIATS ET COORDINATION	<b>Vanessa FORTAGE</b> , PTA 33 – antenne du Libournais <b>Brigitte MASDOUMIER</b> , CIAS du Libournais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisibilité de l'offre de soins et des ressources et interconnaissance</li> <li>• Appui à la gestion de situations psychosociales complexes</li> </ul>
LOGEMENT	<b>Sébastien LABORDE</b> , PETR du Grand Libournais <b>Peggy OLIVETI et Aurore COLOM</b> , CH de Libourne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès et le maintien dans le logement</li> </ul>
POUVOIR D'AGIR ET SOUTIEN AUX AIDANTS	<b>Jean-Claude AUBERT</b> , UNAFAM DD 33 <b>Anne-Marie PRIEGNITZ</b> , Foyer de vie –SAME La Miséricorde Institut Don Bosco	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destigmatisation des personnes concernées</li> <li>• Vulnérabilité des personnes ayant un trouble psychique</li> <li>• Aide aux proches aidants</li> </ul>

L'élaboration du programme d'actions s'est déroulée tout au long de l'année 2020 : **21 réunions de travail entre février et décembre 2020, 40 structures représentées, 70 partenaires associés et 186 participations.**

*Répartition des professionnels ayant participé aux Commissionx thématiques de travail du CLSM*



- **Associations des personnes concernées** : Groupes d'entraide Mutuelle, Tomato Social Club, UNAFAM
- **Pôle de psychiatrie et professionnels de santé mentale** : Direction adjointe, cadres de santé, psychiatres, psychologues et infirmières du Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier, psychologues du Département, Réseau Santé Social Jeunes du Libournais.
- **Action sociale** : CCAS/CIAS, services transversaux des intercommunalités, Département, Service social du Centre Hospitalier, Plateforme Territoriale d'Appui 33-antenne du Libournais, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, services d'aide à domicile, etc.
- **Structures médico-sociales et sociales handicap psychique et mental** : SAMSAH Intervalle, SAVS, ESAT, IME, SESSAD Pro, Plateforme Territoriale d'Inclusion, Foyer de Vie, etc.
- **Addictologie et prévention** : CEID, ANPAA, Association Rénovation.
- **Insertion professionnelle, emploi accompagné** : Mission Locale du Libournais, Plateforme HANDAMOS.
- **Habitat, bailleurs sociaux, CHRS** : Association Le Lien, Mésolia, DomoFrance, Gironde Habitat, Service habitat Communauté d'Agglomération du Libournais
- **Autres professionnels de santé** : Médecin PMI, Ados, Adultes du Département, HAD, PASS de Libourne, infirmière scolaire.
- **Autres** : Service Communal d'Hygiène et de Santé de Libourne, Chargée d'étude Diagnostic territorial de l'Aide aux aidants au Département

**Le programme d'actions 2021-2023 du CLSM comprend 9 actions opérationnelles et 4 chantiers à ouvrir en 2021.** Sa dynamique d'animation et de mise en œuvre est ainsi structurée en 2 niveaux :

- 1. des mises en œuvre opérationnelles déjà engagées ou en phase d'amorce.
- 2. des chantiers qui feront l'objet de nouvelles réunions de travail en 2021 pour aboutir potentiellement à l'inscription de nouveaux projets au programme d'actions du CLSM.

Conseil Local de Santé Mentale du Grand Libournais  
Programme d'actions 2021-2023

**AXES STRATEGIQUES N°1 AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION**

Objectifs intermédiaires	Actions/Chantiers	Maîtrises d'ouvrage
<b>Objectif intermédiaire 1.1 :</b> Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes ayant des troubles psychiques.	<b>Action 1 :</b> Sensibiliser les professionnels de 1ère ligne (hors champ de la santé) à la santé mentale et au repérage des personnes ayant des troubles psychiques.	Pôle Territorial du Grand Libournais
	<b>Action 2 :</b> Prévenir les ruptures de parcours d'insertion des jeunes de 16-25 ans en situation de souffrance psychique.	Mission Locale du Libournais
	<b>Action 3 :</b> Renforcer l'action des communes en matière de santé mentale.	Pôle Territorial du Grand Libournais
	<b>Chantier 1 :</b> Sensibiliser les professionnels de santé libéraux à la santé mentale et au repérage des personnes ayant des troubles psychiques.	Pôle Territorial du Grand Libournais

**AXE STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COORDINATION**

<b>Objectif intermédiaire 2.1 :</b> Améliorer la qualité des orientations et favoriser des prises en charges adaptées.	<b>Action n°4 :</b> Créer des logigrammes d'orientation inter-structures.	Plateforme Territoriale d'Appui 33 – antenne du Libournais
<b>Objectif intermédiaire 2.2 :</b> Renforcer la coordination des professionnels dans le cadre de la prise en charge des situations psychosociales complexes.	<b>Action n°5 :</b> Mettre en place des Groupes de Coordination Locale de Santé Mentale sur le secteur du Libournais.	Communauté d'Agglomération du Libournais



AXES STRATEGIQUES N°3 AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT		
Objectifs intermédiaires	Actions/Chantiers	Maîtrises d'ouvrage
<b>Objectif intermédiaire 3.1 :</b> Améliorer l'accès en logement autonome dans le parc locatif privé.	<b>Action n°6 :</b> Sensibiliser les agences immobilières au statut des personnes vivant avec un handicap mental et/ou psychique.	APAJH 33
	<b>Chantier 2 :</b> Sensibiliser les agences immobilières et les bailleurs privés à la santé mentale et au statut des personnes vivant avec un handicap psychique.	Pôle Territorial du Grand Libournais
<b>Objectif intermédiaire 3.2 :</b> Favoriser l'accès à un logement adapté pour les personnes ayant des troubles psychiques.	<b>Chantier 3 :</b> Développer des projets d'habitat inclusif pour les personnes vivant avec des troubles psychiques.	Pôle Territorial du Grand Libournais
<b>Objectif intermédiaire 3.3 :</b> Accompagner les personnes dans leur recherche de logement.	<b>Action 7 :</b> Mettre en place un atelier logement pour les patients de l'Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation.	Centre Hospitalier de Libourne
AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNEES ET SOUTENIR LEURS PROCHES AIDANTS		
<b>Objectif intermédiaire 4.1 :</b> Promouvoir la santé mentale.	<b>Action 8 :</b> Coordonner les initiatives mises en place pendant les Semaines d'Information sur la Santé Mentale	Pôle Territorial du Grand Libournais
<b>Objectif intermédiaire 4.2 :</b> Améliorer l'information et l'accompagnement des proches aidants des personnes vivant avec des troubles psychiques.	<b>Chantier 4 :</b> Développer des espaces d'écoute et d'information pour les aidants.	UNAFAM
<b>Objectif intermédiaire 4.3 :</b> Améliorer l'accès aux lieux de pair-aidance du territoire.	<b>Action 9 :</b> Promouvoir l'organisation des Groupes d'Entraide Mutuelle	Les Groupes d'Entraide Mutuelle

## AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE

Objectif intermédiaire n°1.1 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en difficultés psychiques.

**ACTION N°1** : Sensibiliser les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne à la santé mentale et au repérage des troubles psychiques.

### CONSTATS ET ENJEUX :

Les professionnels hors champ de la santé ne se sentent pas toujours à l'aise pour aborder les questions de santé mentale avec le public qu'ils accompagnent dans la mesure où la prise en compte des troubles psychiques n'est pas du ressort de leurs missions premières. Certains rencontrent des **difficultés pour accueillir ou accompagner une personne dans une situation de déni ou de refus de soins**. Ces professionnels dits de 1<sup>ère</sup> ligne, peuvent exprimer un **manque de légitimité pour alerter et orienter** les personnes en difficultés psychiques soit parce qu'ils ne sont pas compétents en matière de santé ou que les professionnels de santé ne leur reconnaissent pas des compétences à repérer et à intervenir pour amorcer une prise en charge.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Faire évoluer les représentations de la santé mentale et de la psychiatrie pour :**
  - Développer un langage commun et faciliter le travail en réseau ;
  - Favoriser une approche positive et respectueuse de la santé mentale ;
  - Permettre aux professionnels d'adopter une posture bienveillante.
- **Développer une approche communautaire de la santé mentale sur le territoire pour :**
  - Renforcer la légitimité de tout professionnel à informer, orienter, alerter et demander un appui auprès des professionnels compétents.
- **Améliorer la connaissance de l'offre et des ressources de prise en charge du territoire dans le champ de la santé mentale pour :**
  - Favoriser la compréhension du système de soins ;
  - Renforcer les aptitudes d'information et d'orientation des personnes et de leurs proches.

### DESCRIPTION :

- **Phase 1 : Organisation de 4 journées (groupe de 12 professionnels maximum) pour travailler sur les représentations de la santé mentale, comprendre les différentes pathologies et échanger sur les difficultés que les partenaires rencontrent dans le cadre de leur pratique professionnelle (« Je repère »).**

Cette 1<sup>ère</sup> phase se voudrait généraliste et associerait des professionnels ressources du territoire (services du Pôle de Psychiatrie, opérateur de prévention en addictologie, etc.)

Elle serait organisée en deux temps :

- Le matin : approche théorique de la santé mentale et des pathologies en travaillant sur les représentations des professionnels à partir de leur savoir expérientiel (déconstruire les idées reçues).
- L'après-midi : état des difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne dans le cadre de leur champ d'intervention.

Afin de préparer au mieux le contenu et le format de ces journées, un questionnaire sera transmis au préalable aux professionnels inscrits aux sessions de sensibilisation afin d'évaluer leurs représentations en matière de santé mentale ainsi que les difficultés récurrentes auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur activité.

- **Phase 2 : Organisation d'une journée de présentation des ressources du territoire et du réseau des acteurs locaux intervenants dans le parcours de santé mentale (« J'agis et j'oriente »).**

Cette journée serait organisée en deux temps :

- Le matin : Une présentation du parcours de soin et des ressources sur le territoire (en lien avec la création du logigramme inter-structures). En complément les formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et à la Prévention du Risque Suicidaire pourront être présentées pour les professionnels qui souhaiteraient aller plus loin et devenir acteurs de prévention en s'inscrivant dans une dynamique territoriale.
- L'après-midi : Des ateliers thématiques en fonction des besoins des professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne qui auront émergé en Phase 1.

- **Phase 3 : Mise en place de focus thématiques en fonction des besoins exprimés par les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne lors des temps de sensibilisation et de formation précédents.**

#### NATURE DE L'ACTION :

Développement d'une action de sensibilisation/formation en santé mentale en complément des formations qui ont déjà été organisées sur le territoire par le GCS Santé Mentale du Libournais et l'Association Rénovation dans le cadre de la prévention du risque suicidaire.

#### PUBLIC CONCERNE :

Les professionnels du champ de l'accompagnement social, de l'insertion professionnelle, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des services à domicile, de l'éducation, de l'animation, du sport, etc.

#### LOCALISATION :

Le Grand Libournais

#### MAITRISE D'OUVRAGE :

**Pôle Territorial du Grand Libournais**

*Personne référente : Manon LOISON, Coordinatrice CLS/CLSM - cls@grandlibournais.eu*

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Pour concevoir le contenu des temps de sensibilisation : Centre Hospitalier de Libourne (Cap Lib, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie), Réseau Santé Social Jeunes, ADAPEI, Association Rénovation, Association Addictions France, CEID.

Pour dispenser les journées de sensibilisation : Centre Hospitalier de Libourne, Association Addictions France et CEID.

Pour la présentation de l'offre de soins du territoire : Centre Hospitalier de Libourne, Réseau Santé Social Jeunes, Association Addictions France, CEID, Association Rénovation et plus largement tous les opérateurs et acteurs ressources du territoire en santé mentale.

#### PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :

ARS, Région, Fondation de France.

## RESSOURCES :

- Des professionnels intervenants sur les temps de sensibilisation/formation.
- La mise à disposition de salles pour l'organisation des journées et des focus thématiques.
- Ressources en ingénierie de sensibilisation/formation : Association Rénovation et Psycom.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **Fin 2020** : Elaboration du questionnaire d'évaluation des représentations en santé mentale et des difficultés rencontrées par les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne.
- **Janvier – Début Mars 2021** : Inscription des professionnels aux sessions de sensibilisation, envoi/retour des questionnaires d'évaluation préalable et préparation des journées.
- **Fin Mars – Juin 2021** : Organisation 4 journées de sensibilisation pour travailler sur les représentations de la santé mentale, comprendre les différentes pathologies et échanger sur les difficultés des professionnels (Phase 1)
- **2<sup>ème</sup> semestre 2021** : Organisation d'une journée de présentation des ressources du territoire (Phase 2)
- **2022** : Mise en place de focus thématiques en fonction des besoins exprimés par les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne (Phase 3)

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

Cette action s'articulera avec :

- Les actions d'information et de sensibilisation en santé mentale auprès des élus et des professionnels de santé mises en place dans le cadre du CLSM ;
- Les autres programmes de formations préexistants tels que la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), dont le déploiement est assuré en Gironde par l'UNAFAM et Santé Mentale France Nouvelle-Aquitaine (4 professionnels accrédités pour proposer cette formation sur le territoire) et la formation à la Prévention du Risque Suicidaire développée par l'Association Rénovation en Gironde (proposée depuis 2013 sous l'ancien modèle RUD et depuis 2019 avec un nouveau programme).

## INDICATEURS D'EVALUATION :

- **Indicateurs d'activité :**
  - Nombre, types et localisation des professionnels inscrits aux différentes phases.
  - Nombre et type de professionnels ayant participé à l'ensemble du processus.
- **Indicateurs de processus :**
  - Questionnaire de satisfaction des journées de la Phase 1 et 2 (adéquation du contenu des journées aux besoins et aux attentes des professionnels, format, organisation, qualité des échanges avec les intervenants, connaissances acquises, etc.)
  - Partenaires mobilisés dans la construction du projet.
- **Indicateurs d'impact :**
  - Lors de la Phase 1 : Un Questionnaire d'auto évaluation (niveau de connaissance, difficultés, etc.).
  - A J+6 mois : Une fiche bilan et/ou des entretiens individuels (évolution des pratiques professionnelles, du sentiment de légitimité, impact sur le travail en réseau, etc.).

## PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE

Objectif intermédiaire n°1.1 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en difficultés psychiques.

**ACTION N°2 : Prévenir les ruptures de parcours d'insertion des jeunes de 16-25 ans en situation de souffrance psychique.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

La Mission Locale du Libournais a mis en place en 2018 un Point Relais Santé afin de favoriser l'accès à l'information, aux droits et aux soins des jeunes de 16-25 ans pour lever les problématiques de santé pouvant constituer un frein dans leur parcours d'insertion. Les professionnels constatent un nombre important de ruptures de parcours d'insertion des jeunes en raison de difficultés d'ordre psychique, notamment dans le cadre de la formation. En réponse à ce constat, la Mission Locale anime depuis 3 ans un Carrefour Santé Social Jeunes pour échanger de façon pluridisciplinaire (professionnels de santé, médico-sociaux et acteurs sociaux) autour de situations psychosociales complexes de jeunes en insertion.

Dans un contexte où la crise sanitaire de la Covid a eu pour effet d'accentuer les problématiques de santé mentale et les troubles psychiques des personnes, la Mission Locale du Libournais souhaite mobiliser un nouvel outil de prévention pour aborder les questions de santé mentale et plus particulièrement de la dépression avec les jeunes. L'objectif est ainsi de pouvoir mieux repérer les freins psychologiques qu'ils rencontrent et de sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des jeunes les plus fragiles et les plus précaires.

L'enjeu est également de sensibiliser les partenaires de l'emploi, l'insertion, la formation et à terme le grand public, pour développer le repérage et l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Développer le repérage et l'orientation des jeunes en souffrance psychique** vers les dispositifs de prise en charge adaptés, le cas échéant.
- **Prévenir et éviter les ruptures de parcours d'insertion professionnelle et de formation** liées à des problématiques de santé mentale et notamment de dépression.
- **Favoriser la réassurance des jeunes atteints de dépression** en leur permettant de mieux comprendre leurs difficultés afin de retrouver une « estime de soi » et un capital confiance pour s'engager sur un ou des projets à court/moyen terme.
- **Favoriser la destigmatisation, la dédramatisation et faire évoluer les représentations autour des troubles psychiques et de la dépression** à travers une approche de prévention et de promotion de la santé mentale ludique et pédagogique.

### DESCRIPTION :

L'action vise à mettre en place et animer un Escape Room Santé sur la thématique de la dépression pour aborder sous forme ludique les troubles liés à la dépression qui sont souvent un obstacle à la mise en place d'un parcours d'insertion dont l'accès à la qualification pour les jeunes. A terme, l'objectif serait d'intégrer la présentation et le jeu Espace Room Santé dans le parcours de formation et d'insertion du public.

La Mission Locale organisera en lien avec les partenaires du Point Relais Santé et les professionnels de l'insertion des sessions gratuites de jeu (3 à 4 personnes/session) d'une durée d'1h30 dont 1h de jeu et 30 minutes de débriefing à l'issue pour recueillir le ressenti des participants, échanger sur la représentation de la dépression en amont et en aval du jeu (questionnaire post intervention). Un lien sera fait avec le partenaire prescripteur afin d'anticiper la suite du parcours de la personne.

Afin de favoriser l'accès à l'Escape Room Santé, la Mission Locale envisage d'organiser le transport, sous forme de navette, pour les publics les plus éloignés de Libourne.

#### NATURE DE L'ACTION :

L'Escape Room Santé constitue un outil de prévention innovant des troubles liés à la dépression chez les jeunes pour le territoire. Il vient renforcer l'offre de services développée par la Mission Locale dans le cadre de son Point Relais Santé et de sa mission de prévention en santé.

#### PUBLIC CONCERNE :

En priorité les jeunes de 16-25 ans en situation de précarité en Grand Libournais ayant engagé un parcours de formation et d'insertion professionnelle (hors formation initiale).

Ouverture auprès des professionnels de l'insertion (organisme de formation, Cap Emploi, le PLIE Pôle Emploi, Mission Locale) et du grand public.

#### LOCALISATION :

Implantation de l'Escape Room Santé à proximité directe de la Mission Locale à Libourne.

#### MAITRISE D'OUVRAGE :

##### Mission Locale du Libournais

Personne référente : Gervaise COUMETTE, Responsable du Point Relais Santé et référente handicap - [gervaisecoumette@mission-libourne.asso.fr](mailto:gervaisecoumette@mission-libourne.asso.fr)

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

##### Pour la conception du jeu et la formation des professionnels chargés de l'animation de l'Escape Room Santé :

- L'entreprise universitaire TRICKY (organisme de formation Datadocké).

##### Pour la co-animation de l'outil de prévention et assurer les orientations des publics vers ce dispositif :

- Les partenaires du Point Relais de la Mission Locale : le Centre Hospitalier de Libourne (PASS, EMPP, Cap Lib, etc.) et le RSSJ.
- Les structure de l'insertion professionnelle dont les organismes de formation.
- Les structures de l'action sociale (MDS, HAJPL, Le Lien, CISPD, CCAS, etc.).
- Les professionnels de l'animation (services enfance et jeunesse des collectivités).
- Dans un second temps, l'Education Nationale.

#### PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :

- La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat (co-financements acquis pour 2021).
- L'ARS (demande de subvention en 2021).

#### RESSOURCES :

- La Responsable du Point Relais Santé et référente handicap de la Mission Locale pour coordonner la mise en place et l'animation de l'Escape Room Santé.
- Une personne en service civique (en cours de recrutement) et un professionnel de santé présents sur les sessions de jeu.

- Location d'une salle qui sera divisée en deux parties pour la mise en place de l'escape room : 1 pièce sera aménagée en chambre, l'autre pièce sera le lieu de pilotage du jeu.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **1<sup>er</sup> trimestre 2021** : communiquer sur le projet auprès des structures identifiées pour confirmer les partenariats et sensibiliser les professionnels à l'outil de prévention.
- **A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021** : Démarrage de l'action à travers l'organisation de 10 à 15 sessions par mois jusqu'en 2022.

#### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

L'Escape Room Santé s'inscrit en amont du Point Relais Santé, il prend en compte le jeune dans sa globalité et lui propose, avant un parcours d'insertion, d'être sensibilisé aux troubles de la dépression afin d'anticiper sur son état psychique pour éviter les ruptures de parcours et ainsi réduire le nombre d'échec.

#### INDICATEURS D'EVALUATION :

Application du protocole de recherche d'évaluation des connaissances et de changement des comportements élaboré par l'entreprise TRICKY :

- **Avant et après la session de jeu** : Un même questionnaire d'évaluation des connaissances que les participants remplissent avant et après le focus groupe pour estimer la progression des connaissances développées (15 questions). Le questionnaire en amont permettra de détecter les fragilités psychiques de la personne et de l'accompagner au besoin vers un professionnel de santé tout en continuant son projet d'insertion.
- **Pendant la session de jeu** : Des questions proposées durant la session de jeu sur différents items : gestion des émotions, acquisitions de connaissance, représentation et croyances, intention de changement de comportement (17 questions).
- **6 mois après l'expérience** : envoi d'un 3<sup>ème</sup> questionnaire pour évaluer les changements de comportement sur le long terme.

Autres indicateurs : nombre de participants, taux de satisfaction, taux de difficultés, degré d'immersion, progression de connaissances, intention de recours aux soins, taux de reprise de confiance en soi.

La Mission Locale disposera de rapports mensuels anonymisés lui permettant de piloter et stimuler l'appétence à reprendre un parcours d'insertion ou d'emploi pour les usagers.

#### PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.



## AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE

Objectif intermédiaire n°1.1 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en difficultés psychiques.

**ACTION N°3 : Renforcer l'action communale en santé mentale.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

En tant qu'acteurs de première ligne, les élus peuvent être sollicités pour gérer des situations complexes ou de crise auxquelles sont parfois associées des problématiques relevant du champ de la santé mentale (addictions, violences, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, sans-abrisme, etc.). De par leur responsabilité légale, ils sont notamment amenés à déclencher des procédures de soins sans consentement (SPDRE). Dès lors, il est primordial pour les élus de savoir comment intervenir auprès d'un administré en difficulté ou en situation de crise et d'avoir une connaissance réelle de l'offre de soins et des possibilités de réponses en urgence sur le territoire.

Au-delà de garantir la sécurité et la tranquillité publique des administrés, les élus ont aussi pour rôle de soutenir la cohésion et l'inclusion sociale des habitants et de favoriser le « vivre ensemble ». Il est donc également important de travailler sur les représentations de la santé mentale et de la psychiatrie pour favoriser la destigmatisation des personnes vivant avec des troubles psychiques et améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté et de leurs proches aidants (famille, amis, entourage).

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Faire évoluer les représentations de la santé mentale et de la psychiatrie pour :**
  - Développer un langage commun, une approche communautaire de la santé mentale et faciliter le travail en réseau ;
  - Favoriser la destigmatisation des personnes vivant avec des troubles psychiques et une approche positive de la santé mentale ;
  - Développer une posture bienveillante et des comportements adaptés pour intervenir auprès des personnes en difficulté ou en situation de crise.
- **Renforcer la compétence des élus en matière de santé mentale et leur capacité d'intervention à travers :**
  - L'amélioration de leur connaissance de l'offre et des ressources de prise en charge du territoire ;
  - Le renforcement de leur compréhension du système de soins et des parcours de santé mentale pour améliorer l'information et l'orientation des personnes concernées et leur entourage ;
  - La sensibilisation au repérage et à l'orientation des personnes ayant des troubles psychiques ;
  - La formation aux procédures de soins sans consentement et l'appropriation de la réglementation.

### DESCRIPTION :

Il s'agit de proposer des sessions d'information et de formation en santé mentale en fonction des besoins des élus et des difficultés rencontrées. L'urgence psychiatrique et les soins sans consentement constituant une préoccupation importante des élus, une première session d'information de 2h en partenariat avec l'Association des Maires de Gironde (AMG 33) et le Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne sera



organisée le premier trimestre 2021. Jusqu'à présent, l'AMG 33 n'intervenait pas sur les questions de santé mentale, elle souhaite aujourd'hui développer une offre de sessions d'information et de formation sur cette thématique pour les élus du réseau.

A partir de cette première action, il s'agira d'évaluer les attentes et les besoins des élus pour identifier d'autres opportunités d'action visant à améliorer leur capacité d'intervention.

Des actions complémentaires pourraient également être proposées pour les agents communaux (CCAS, secrétaire de mairie, agent d'accueil, médiation, police municipale, etc.) afin de renforcer l'action communale en matière de santé mentale en impliquant tous les agents concernés.

#### NATURE DE L'ACTION :

Action novatrice d'appui et d'accompagnement des élus dans le champ de la santé mentale.

#### PUBLIC CONCERNE :

Les communes du Grand Libournais.

#### LOCALISATION :

Le Grand Libournais

#### MAITRISE D'OUVRAGE :

##### Pôle Territorial du Grand Libournais

*Personne référente : Manon LOISON, Coordinatrice CLS/CLSM - cls@grandlibournais.eu*

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Pour la sensibilisation et la formation des élus :

- Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne
- Association des Maires de Gironde (AMG 33)
- Autres organismes formateurs : Association Rénovation, Psycom, opérateurs locaux de prévention des addictions, etc.

#### PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :

Les communes.

#### RESSOURCES :

- Coordination du CLS/CLSM.
- Mise à disposition de salles par les collectivités.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **Mars 2021** : Session d'information sur la santé mentale et l'urgence psychiatrique.
- **Avril-Juin** : Evaluation des opportunités d'actions complémentaires en fonction des difficultés et des besoins exprimés par les élus.

#### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

Cette action s'inscrit en complémentarité des autres actions de sensibilisation et de formation existantes qui permettront à long terme de développer une approche communautaire de la santé mentale sur le territoire :

- Sensibilisation des professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne dans le cadre du CLSM ;
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ;
- Formation à la Prévention du risque suicidaire (PRS).

Pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Libournais, cette action s'inscrit en complémentarité avec le déploiement en cours des Groupes de Coordination Locale en Santé Mentale (GCLSM) en lien avec les CMP de Coutras et Libourne. Les GCLSM pourront être sollicités par les centres sociaux de La Cali dans le cadre du suivi de situations psychosociales complexes.

#### INDICATEURS D'EVALUATION :

- **Indicateurs d'activités :**
  - Nombre d'élus participants à la session d'information sur l'urgence psychiatrique au premier trimestre 2021.
  - Nombre de communes représentées.
- **Indicateurs de résultats :**
  - Questionnaire de satisfaction de la session d'information.
  - Nombre d'actions complémentaires développées par la suite en fonction des besoins exprimés par les élus.

#### PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE

Objectif intermédiaire n°1.1 : Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en difficultés psychiques.

**CHANTIER N°1** : Sensibiliser les professionnels de santé libéraux à la santé mentale et au repérage des personnes ayant des troubles psychiques.

### CONSTATS ET ENJEUX :

La santé mentale peut constituer un « angle mort » pour les professionnels de santé libéraux et notamment les médecins généralistes pour différentes raisons :

- Une difficulté à aborder le sujet avec leurs patients.
- Un lien qui n'est pas systématiquement établi entre les symptômes somatiques et psychiques.
- Un manque de disponibilité des professionnels pour prendre le temps d'échanger avec le patient empêchant le repérage des troubles psychiques.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Renforcer la vigilance des professionnels de santé pour repérer les patients en fragilité psychique** en les sensibilisant aux troubles psychiques, aux problématiques d'addiction, au lien entre les symptômes somatiques et psychiques, à la prévention du risque suicidaire, etc.
- **Développer une approche communautaire de la santé mentale sur le territoire.**
- **Améliorer la connaissance de l'offre et des ressources de prise en charge du territoire dans le champ de la santé mentale** pour favoriser la compréhension du système de soins et renforcer les aptitudes d'information et d'orientation des personnes et de leurs proches.
- **Echanger sur les difficultés que les professionnels de santé libéraux peuvent rencontrer**
- **Renforcer les liens ville/hôpital pour améliorer la coordination des parcours de santé mentale.**

### PUBLIC CONCERNE :

Les professionnels de santé libéraux : médecins généralistes, infirmiers voire d'autres spécialités (masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, etc.).

### PILOTAGE :

**Pôle Territorial du Grand Libournais**

*Personne référente* : Manon LOISON, Coordinatrice CLS/CLSM - [cls@grandlibournais.eu](mailto:cls@grandlibournais.eu)

### PARTENAIRES ASSOCIES :

Centre Hospitalier de Libourne, Réseau Santé Social Jeunes, ADAPEI, PTA 33 – antenne du Libournais, Association Rénovation, Association Addictions France, CEID, URPS des Médecins Libéraux et Amicale des Médecins Libéraux du Libournais.

## AXE STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COORDINATION

Objectif intermédiaire n°2.1 : Améliorer la qualité des orientations et favoriser des prises en charges adaptées.

**ACTION N°4** : Créer des logigrammes d'orientation inter-structures.

### CONSTATS ET ENJEUX :

Le secteur du soin et de la santé est constitué d'un nombre important de structures et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux dans lequel il est souvent difficile de s'y retrouver, à la fois pour les usagers, mais également pour les professionnels eux-mêmes. **La méconnaissance du système de santé, des procédures d'orientation et des ressources du territoire peut conduire à des prises en charge inadéquates et un engorgement de certains services.**

A titre d'exemple, les CMP et CMPP enregistrent des délais d'attente parfois supérieurs à un an alors que près de 60% des orientations vers ces structures extra-hospitalières ne relèvent pas de la psychiatrie. En réponse à cette problématique, le Centre Hospitalier de Libourne a mis en place en 2017 un système de primo consultation permettant de filtrer les demandes et de mettre en place plusieurs listes d'attente en fonction des urgences et des besoins.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

La modélisation d'un logigramme inter-structures vise à aider les professionnels à se repérer plus facilement dans le parcours de soins afin qu'ils puissent orienter les usagers à bon escient vers les services adaptés à leurs besoins. Les objectifs sont les suivants :

- **Améliorer la connaissance de l'offre de soins du territoire et des schémas d'orientation pour fluidifier les parcours des usagers** et favoriser une utilisation éclairée et optimale du système de soins et des ressources de prise en charge ;
- **Renforcer les aptitudes d'orientation des professionnels pour intervenir en co-responsabilité** dans le parcours de l'utilisateur ;
- **Diffuser les bonnes pratiques** en termes de sollicitation et d'orientation vers les services relevant de la psychiatrie.

### DESCRIPTION :

- **Phase 1 : Travail préparatoire.**
  - Recenser les questions d'orientation que les professionnels se posent et des ressources qu'ils ont l'habitude de solliciter.
  - Définir les structures qui seraient référencées.
  - Collecter les logigrammes internes et la présentation des missions des structures référencées.
- **Phase 2 : Modélisation des logigrammes inter-structures.**
  - Créer des logigrammes différents par public en fonction des problématiques et des âges (0-18 ans, adultes et géronto).
  - Définir un type de modélisation différenciée entre le parcours dit « classique » et les situations d'urgence en fonction des moments de la journée et de la semaine et des leviers d'action mobilisables (week-end du vendredi 16h au lundi 9h, semaine de 17h à 9h).
  - Définir le support de diffusion de l'outil.

– Déterminer les modalités de mises à jour.

- **Phase 3 : Diffuser les logigrammes inter-structures à tous les partenaires professionnels du territoire**, voire du département dans le cadre de la PTA 33.
- **Phase 4 : Mettre à jour les outils (à minima une fois/an)** en fonction de l'évolution de l'offre de soins pour garantir son opérationnalité.
- **Phase 5 : Evaluer l'utilisation des logigrammes par les professionnels et en mesurer les impacts** sur l'évolution des flux de patients entre les structures (délais, files d'attente, recours, ...)

#### NATURE DE L'ACTION :

Action novatrice sur le territoire.

#### PUBLIC CONCERNE :

Pour tous les professionnels qui accompagnent un public en difficulté psychique toutes tranches d'âge confondues (établissements de santé, IME, DITEP, SAMSAH, SAVS, SAD, SSIAD, CCAS/CIAS, services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, structures d'hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, structures d'insertion sociale et professionnelle, collectivités, professionnels de santé libéraux, etc.).

#### LOCALISATION :

Le Grand Libournais.

#### MAITRISE D'OUVRAGE :

Plateforme Territoriale d'Appui 33 – antenne du Libournais

*Personne Référente : Vanessa FORTAGE, pilote - vanessa.fortage@pta33.fr*

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

- Pour concevoir les logigrammes inter-structures :  
Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne, Mission Locale du Libournais, SAVS de Saint-Seurin-sur-l'Isle, SESSAD PRO et IME de Lussac, Plateforme Handamos, Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Elie Jambon.
- Pour alimenter et assurer les mises à jour annuelles des logigrammes inter-structures :  
L'ensemble des services et établissements de santé, médico-sociaux et sociaux référencés.

#### PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :

A étudier dans le cadre de la création des supports de diffusion envisagés (outil interactif en ligne, site internet, mise en forme d'un document de communication, etc.).

#### RESSOURCES :

- Disponibilité des partenaires pour concevoir les outils d'orientation.
- Appui de la méthodologie PTA 33 pour la modélisation de parcours et le recensement des structures.
- Les logigrammes de référentiel d'orientation sanitaire des services de pédopsychiatrie et psychiatrie adulte.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **1<sup>er</sup> trimestre 2021** : Travail préparatoire.
- **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2021** : Modélisation des logigrammes inter-structures.
- **4<sup>ème</sup> trimestre 2021** : Diffusion des logigrammes.
- **A compter de 2022** : Mise à jour et évaluation annuelle des outils.

### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

Ces référentiels d'orientation doivent permettre une meilleure articulation des prises en charge entre les différentes structures et constituent des outils ressources s'inscrivant en complémentarité avec :

- **L'annuaire PTA 33 en cours d'élaboration**, le recensement des structures du territoire permettant d'alimenter l'annuaire au niveau départemental.
- **Les espaces de concertation et d'appui aux situations psycho-sociales complexes existants** (L'Espace Réflexion Santé du Département, le Carrefour Santé Social Jeune de la Mission Locale du Libournais et la Cellule d'accompagnement des personnes vulnérables de La Cali) en lien avec l'étude de leur déploiement et renforcement dans le cadre du CLSM.
- **La PTA 33 – antenne du Libournais** dans le cadre de ses missions d'information et d'appui à la coordination des parcours complexes.
- **Le dispositif des IDE partagées du Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mentale** du Centre hospitalier de Libourne pour soutenir les équipes des structures sanitaires, médico-sociales et sociales adhérentes au GCS dans le cas de situations complexes et faciliter la mise en place d'un parcours de soin.

### INDICATEURS D'EVALUATION :

Questionnaire d'évaluation de l'utilisation et de la pertinence des logigrammes 6 mois après leur diffusion aux partenaires.

### PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA COORDINATION

**Objectif intermédiaire n°2.2 : Renforcer la coordination des professionnels dans le cadre de la prise en charge des situations psychosociales complexes.**

**ACTION N°5 : Mettre en place des Groupes de Coordination Locale de Santé Mentale sur le secteur du Libournais.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

En réponse aux difficultés du personnel du CCAS de la ville de Libourne confronté de plus en plus à des procédures de soins psychiatriques sans consentement et au besoin d'échanger sur des situations concrètes, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) a mis en place une cellule de veille spécifique fin 2017.

Cette cellule est déclenchée à la demande des partenaires concernés pour des situations particulièrement complexes pour lesquelles les canaux habituels de travail inter-partenarial ne suffisent pas et qui mettent en échec la personne et les acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux.

Sont associés le Centre Hospitalier de Libourne (le cadre supérieur de santé du pôle de psychiatrie, le cadre de santé du CMP de Libourne, le cadre de santé du service d'urgence CapLib, le Directeur adjoint chargé de la psychiatrie), la police municipale, le service social et de médiation de la ville de Libourne (en fonction des situations : les tuteurs ou le SPASAD du CCAS).

Le fonctionnement de la cellule repose sur la charte déontologique et le règlement intérieur du CISPD.

Depuis septembre 2019, l'animation de la cellule de veille est assurée par la Chargée de mission santé du CIAS. A partir du retour d'expérience sur la ville de Libourne depuis 3 ans, il s'agit de faire évoluer la cellule de veille en Groupe de Coordination Locale en Santé Mentale (GCLSM) à l'échelle du Libournais.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Ouvrir le GCLSM à un niveau de proximité sur toute la Cali et en s'appuyant sur les CMP concernés (Coutras, Libourne).
- Développer le travail de partenariat en respectant la place et les missions de chacun.

### DESCRIPTION :

Le déploiement de GCLSM en Libournais est envisagé en partenariat avec le Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne. Il s'appuiera sur les CMP de Coutras et de Libourne à travers la mise en place de deux GCLSM correspondant à la sectorisation des structures ambulatoires. La création de ces instances nécessite de réinterroger les objectifs et les modalités de fonctionnement de la cellule de veille. Il s'agit notamment de :

- Rédiger une nouvelle charte de déontologie spécifique aux instances de coordination dans le cadre de la gestion des situations psychosociales complexes. La Charte déontologique des groupes de travail et d'échanges d'informations du CISPD de la Cali soutenait le dispositif de la cellule de veille lorsqu'elle était sous la responsabilité de la Chargée de mission tranquillité publique.

Dans un premier temps, il est prévu d'organiser une réunion avec chacun des deux CMP.

<b>NATURE DE L'ACTION :</b>
Déploiement et évolution d'un dispositif existant.
<b>PUBLIC CONCERNE :</b>
Adultes fragilisés par une problématique de santé mentale ou psychiatrique.
<b>LOCALISATION :</b>
Le Libournais.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE :</b>
<b>Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne et CIAS du Libournais (Mission santé publique).</b> <i>Personne référente : Brigitte MASDOUMIER, Mission handicap/Mission santé -CIAS du Libournais – bmasdoumier@libourne.fr</i>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>Partenaires pouvant solliciter le GCLSM :</u><ul style="list-style-type: none"><li>- Centres sociaux de la Calé,</li><li>- MDS de Libourne et Coutras,</li><li>- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,</li><li>- Police municipale.</li></ul></li><li>▪ <u>Partenaires pouvant être mobilisés comme partenaires ressources compétents et/ou concernés par la situation évoquée :</u><ul style="list-style-type: none"><li>- Mandataires judiciaires,</li><li>- Plateforme Territoriale d'Appui 33 -antenne du Libournais.</li></ul></li></ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :</b>
Action supportée en interne.
<b>RESSOURCES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chargée de mission santé publique du CIAS du Libournais pour animer les GCLSM. Une co-animation pourra être recherchée avec les équipes des CMP de Coutras et de Libourne.</li><li>▪ Mise à disposition de salles de réunion par le Pôle de psychiatrie (site de Garderose ou CMP ?) ou par d'autres partenaires.</li></ul>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>1<sup>er</sup> trimestre 2021 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Communication auprès des professionnels susceptibles de solliciter cette instance : appels prévus par la mission santé publique aux centres sociaux, MDS et CISPD.</li><li>- Rédaction d'une charte de déontologie validée par les différents partenaires.</li></ul></li><li>▪ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 :</b> Organisation des 1<sup>ères</sup> réunions des GCLSM.</li></ul>



### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

Le déploiement du Groupement de Coordination Locale en Santé Mentale s'articule en complémentarité avec les deux autres instances d'appui aux situations complexes existants sur le territoire :

- Carrefour Santé Social Jeunes (CSSJ) de la Mission Locale du Libournais : s'adresse au suivi des situations complexes de jeunes âgés de 16 à 25 ans qu'ils soient suivis ou non par les conseillers d'insertion professionnelle. *Les situations remontées au GCLSM concernant les 16-25 ans seront transmises au CSSJ.*
- Espaces Réflexions Santé (ERS) du Département : un espace non institutionnalisé et de proximité sur les 3 antennes des MDS de Libourne, Coutras et Sainte-Foy-La-Grande. Les ERS permettent aux participants de prendre du recul sur une situation et de réfléchir au sens de l'accompagnement des personnes suivies. Ces espaces sont également l'occasion de partager des actualités et des informations générales entre partenaires favorisant ainsi l'interconnaissance des acteurs.

### INDICATEURS D'EVALUATION :

- **Indicateurs d'activité pour une année :**
  - Nombre de rencontres par secteur Coutras/Libourne
  - Nombre de professionnels présents à chaque réunion
  - Nombre de situations traitées
- **Indicateurs de caractérisation des situations traitées :**
  - Typologie des demandeurs
  - Typologie des situations
- **Indicateurs de résultats :**
  - Satisfaction des partenaires participants (enquête transmise aux partenaires fin 2022).

### PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

**Objectif intermédiaire n°3.1 : Améliorer les conditions d'accès en logement autonome dans le parc locatif privé.**

**ACTION N°6 : Sensibiliser les agences immobilières au statut des personnes vivant avec un handicap mental et/ou psychique.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

L'APA JH 33 et l'APEI Les Papillons Blancs du Libournais font le constat des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap mental (pouvant présenter un handicap physique ou psychique associé) qu'elles accompagnent pour accéder à un logement autonome en raison :

- d'une stigmatisation de ce public par les agences immobilières et les bailleurs privés ;
- de la non prise en compte des ressources qu'elles perçoivent (AAH, salaire ESAT, etc.), notamment dans le cadre des garanties et assurances loyers impayés ;
- du statut des personnes sous mesure de protection qui n'est pas toujours bien connu alors qu'il assure une garantie de paiement du loyer.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Valoriser les ressources financières** du public concerné ;
- **Sensibiliser au droit des personnes handicapées** et à l'importance de l'accès à un logement autonome (libre choix du lieu de vie et inclusion) ;
- **Rassurer les bailleurs privés** en valorisant l'accompagnement médico-social des personnes en logement autonome proposé par les deux associations.
- **Renforcer le partenariat** entre les bailleurs privés et les acteurs médico-sociaux.

### DESCRIPTION :

Développer une communication commune auprès des acteurs privés du logement sur le territoire au travers la création d'une plaquette de sensibilisation. Cette action serait doublée d'une communication plus directe en allant à la rencontre des agences locales afin de diffuser le document et de leur expliquer la démarche.

La plaquette permettrait notamment de :

- **Présenter les ressources et les prestations perçues** (en fonction du type de ménage, du statut de travailleurs, etc.) ;
- **Expliquer l'accompagnement proposé par les 2 associations en lien avec le logement** (travail sur les apprentissages et l'autonomie, accompagnement vers et dans le logement) ;

Afin de renforcer les partenariats, un référent local dans chaque association serait désigné comme interlocuteur unique pour les acteurs privés du logement qui s'engagent positivement dans la démarche. Le référent serait une personne ressource qui pourrait être sollicitée en cas de difficulté. Il aurait pour rôle de faciliter la mise en lien des acteurs concernés en fonction de la problématique rencontrée à la demande des agences immobilières.

A plus long terme, une réflexion pourrait être menée sur la promotion des agences immobilières qui s'engagent positivement auprès de la personne handicapée mentale et s'inscrivent dans une démarche d'inclusion (ex : création d'un logo type label « Agence inclusive »).

<b>NATURE DE L'ACTION :</b>
Action novatrice à l'échelle du Département.
<b>PUBLIC CONCERNE :</b>
Le public accompagné par l'APAJH 33 et l'APEI Les Papillons Blancs du Libournais.
<b>LOCALISATION :</b>
Secteur Nord Libournais.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE :</b>
<b>APAJH 33.</b> <i>Personne référente : Aline DAMART, Mission habitat inclusif - a.damart@apajh33.fr</i>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b>
APEI Les Papillons Blancs du Libournais pour la mise en œuvre de cette action d'initiative départementale sur le territoire Nord Libournais.
<b>PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :</b>
Action supportée en interne.
<b>RESSOURCES :</b>
Chargée de mission habitat inclusif APAJH 33, coordinatrice du SAVS de Saint-Seurin-sur-l'Isle (APAJH 33) et Directrice du Pôle hébergement et vie sociale de l'APEI Les Papillons Blancs du Libournais.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1er trimestre 2021</b> : Réalisation de la plaquette.</li> <li>▪ <b>2ème trimestre</b> : Communication et démarchage des agences immobilières.</li> </ul>
<b>INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :</b>
Cette action novatrice permettra de capitaliser un retour d'expérience afin de développer des actions complémentaires de sensibilisation des acteurs privés du logement pour les personnes en situation de handicap psychique.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Indicateurs d'activité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de plaquettes distribuées.</li> <li>– Nombre d'agences locales rencontrées.</li> <li>– Nombre de partenariats instaurés avec les acteurs privés du logement.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Indicateurs de résultat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de baux signés dans le secteur privé du logement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :</b>
<input type="checkbox"/> Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut. <input type="checkbox"/> Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau. <input checked="" type="checkbox"/> Expérimentation et action pilote. <input checked="" type="checkbox"/> Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

### Objectif intermédiaire n°3.1 : Améliorer les conditions d'accès en logement autonome dans le parc locatif privé

**CHANTIER N°2 : Sensibiliser les agences immobilières et les bailleurs privés à la santé mentale et au statut des personnes vivant avec un handicap psychique.**

#### CONSTATS ET ENJEUX :

Les professionnels de la psychiatrie, de l'accompagnement médico-social et social ainsi que les personnes concernées et l'UNAFAM font le constat des difficultés et des freins auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap psychique ou en difficultés psychiques pour accéder à un logement autonome en raison :

- d'une stigmatisation de ce public par les agences immobilières et des bailleurs privés (crainte de problèmes de trouble du voisinage ou de dégradation du logement par exemple), ;
- de la non prise en compte de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), notamment dans le cadre des garanties et assurances loyers impayés ;
- du statut des personnes sous mesure de protection qui n'est pas toujours bien connu alors qu'il assure une garantie de paiement du loyer.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux peuvent exprimer le souhait de renforcer le partenariat avec les professionnels du secteur médico-social et social dans les accompagnements de certains locataires.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Valoriser les ressources financières** du public concerné ;
- **Sensibiliser au droit des personnes handicapées** et à l'importance de l'accès à un logement autonome (libre choix du lieu de vie et inclusion) ;
- **Expliquer le statut des personnes sous mesure de protection** ;
- **Rassurer les agences immobilières et les bailleurs privés** en valorisant l'étayage mis en place pour soutenir la personne dans son logement autonome au travers le suivi médical, l'accompagnement médico-social et social lorsqu'ils existent.
- **Renforcer le partenariat** entre les bailleurs privés et les acteurs médico-sociaux et sociaux.

#### PUBLIC CONCERNE :

Les agences immobilières et les bailleurs privés.

#### PILOTAGE :

**Pôle Territorial du Grand Libournais.**

*Personne référente : Manon LOISON, Coordinatrice CLS - cls@grandlibournais.eu*

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Centre Hospitalier de Libourne, structures médico-sociales, bailleurs sociaux, mandataires judiciaires, GEM, UNAFAM, MDPH, etc.

## AXE STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

**Objectif intermédiaire 3.2 : Favoriser l'accès à un logement adapté pour les personnes ayant des troubles psychiques.**

**CHANTIER N°3 : Développer des projets d'habitat inclusif pour les personnes vivant avec des troubles psychiques**

### CONSTATS ET ENJEUX :

Il est constaté un manque d'habitats adaptés et inclusifs pour faciliter l'accès en logement autonome des personnes ayant des troubles psychiques. Le développement de l'intermédiation locative (bail glissant) est contraint par la difficulté de trouver des logements dans le parc public et privé dont la typologie ne répond pas au besoin (manque de logements de petite surface type studio et T2). Certaines structures d'insertion sociale et d'accompagnement médico-social portent des projets d'habitat inclusif sur le territoire.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Faire l'état des dynamiques de développement des projets d'habitat inclusif,
- Etudier les possibilités d'accompagnement des opérateurs dans la mise en œuvre des projets en fonction des besoins et/ou des freins identifiés.

### PUBLIC CONCERNE :

Les personnes adultes vivant avec des troubles psychiques.

### PILOTAGE :

**Pôle Territorial du Grand Libournais.**

*Personne référente : Manon LOISON, Coordinatrice CLS - cls@grandlibournais.eu*

### PARTENAIRES ASSOCIES :

Structures médico-sociales et de l'insertion sociale, collectivités, associations, Département, etc.

## AXE STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

**Objectif intermédiaire n°3.3 : Accompagner les personnes dans leur recherche de logement.**

**ACTION N°7 : Mettre en place un atelier logement pour les patients de l'Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

Des professionnels du Pôle de psychiatrie et du service social du Centre Hospitalier de Libourne font l'état d'un certain nombre d'hospitalisations des patients sur le long terme à l'Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation (UFSR) à défaut de trouver une solution de logement en raison :

- d'une stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques par les agences immobilières et les bailleurs privés ;
- de la non prise en compte des ressources des personnes percevant l'AAH, notamment dans le cadre des garanties et assurances loyers impayés ;
- du statut des personnes sous mesure de protection qui n'est pas toujours bien connu alors qu'il assure une garantie de paiement du loyer.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Renforcer et promouvoir l'autonomie des patients de l'USFR** pour améliorer leur accès et maintien en logement autonome (parc locatif public et privé).
- **Favoriser l'accès aux droits des locataires.**
- **Développer la pair-aidance entre les patients** en soutenant le partage d'expériences dans les démarches de recherche de logement.
- **Prévenir et lutter contre les situations d'expulsion** des patients en difficultés dans leur logement.

### DESCRIPTION :

L'Atelier Logement est co-animé par une assistante sociale et un soignant de l'UFSR sous forme d'échanges informels en fonction des souhaits du groupe (5 personnes maximum). A défaut de demande spécifique, l'animateur de l'atelier proposera un sujet (droits et devoirs des locataires, procédures de recherche, présentation du déroulement d'une commission d'attribution du Département dans le cadre d'un logement social, présentation des ressources et des aides mobilisables, etc.).

Des exercices de mise en situation pratique seront proposés afin de conforter les aptitudes de recherche de logement des patients (jeux de rôle, définition d'un budget prévisionnel).

Des partenaires sociaux, médico-sociaux, acteurs du logement, GEM seront sollicités pour échanger directement avec les patients sur des thématiques définies.

### NATURE DE L'ACTION :

Action novatrice mise en place depuis octobre 2020.

### PUBLIC CONCERNE :

Les patients de l'Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation Sociale (Pavillon 48) du CH de Libourne qui sont dans un projet de recherche de logement ou de retour à domicile (libre adhésion).

<b>LOCALISATION :</b>
Unité Fonctionnelle de Soins et de Réhabilitation Sociale (Pavillon 48) du Centre Hospitalier de Libourne.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE :</b>
<b>Service social du Centre Hospitalier de Libourne.</b> <i>Personne référente : Aurore COLOM, Assistante sociale - aurore.colom@ch-libourne.fr</i>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b>
Il est envisagé de pouvoir solliciter selon la demande des patients participants aux ateliers : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'ADIL : droits et devoirs des locataires.</li><li>- Les GEM : partage d'expérience.</li><li>- Le SAMSAH ARI Intervalle : présentation de leur service.</li><li>- Un bailleur social : présentation du déroulement d'une commission d'attribution.</li><li>- Le Lien : présentation de leurs dispositifs et de leur accompagnement.</li><li>- HAJPL : présentation de leur association et de leur accompagnement.</li><li>- Un organisme de mandataire (ATINA, UDAF, Le Prado ...) : présentation de leur rôle dans cette démarche, explication du budget mis en place afin d'estimer le montant du loyer à ne pas dépasser.</li></ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :</b>
Action supportée en interne.
<b>RESSOURCES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 co-animateurs : une assistante sociale et un soignant du CH de Libourne</li><li>- Intervention de partenaires extérieurs selon les thématiques abordées.</li></ul>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL :</b>
L'Atelier Logement a débuté le 13 octobre 2020. Fréquence : 1 fois par semaine (en fonction de la demande des patients).
<b>INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :</b>
Un retour d'expérience du Café Logement organisé par la MDS de Coutras au Centre socioculturel de Saint-Denis-de-Pile est envisagé pour alimenter le contenu et l'animation de l'Atelier Logement.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Indicateurs d'activité :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de séances organisées.</li><li>- Nombre de participants.</li><li>- Nombre de partenaires intervenants.</li></ul></li><li>▪ <b>Indicateurs de résultat :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de sorties vers un logement autonome ou un hébergement.</li><li>- Grille d'évaluation pour échanger avec les participants.</li></ul></li></ul>

PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.



## AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNEES, SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS

Objectif intermédiaire n°4.1 : Promouvoir la santé mentale.

**ACTION N°8 : Coordonner les initiatives mises en place pendant les Semaines d'Information sur la Santé Mentale.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

La santé mentale et la psychiatrie peuvent faire l'objet de nombreuses représentations erronées. La réalité des troubles psychiques souvent méconnue peut conduire à l'incompréhension, voire la stigmatisation des personnes concernées et de leurs proches. Les dispositifs de prise en charge et les lieux de soutien pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs proches ne sont pas toujours bien identifiés.

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) organisées chaque année à l'échelle nationale, ont pour objectifs de sensibiliser le grand public aux questions de santé mentale et d'informer sur les ressources pouvant apporter un soutien et une information de proximité (31<sup>ème</sup> Edition en 2020). Les actions développées à cette occasion permettent également de fédérer tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale sur le territoire (professionnels de santé, élus, acteurs sociaux et médico-sociaux, associations, usagers de la psychiatrie, proches aidants, habitants, etc.).

Quelques initiatives sont développées sur le territoire : conférences proposées par le Pôle de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne depuis plusieurs années, ciné débat organisé par le GEM Sourire du Pays Foyen à partir de la réalisation d'un court-métrage pour témoigner des discriminations vécues par certains membres lors des SISM 2020.

A partir de 2021, les SISM se dérouleront pendant deux semaines au mois d'octobre autour de la Journée Mondiale de la Santé Mentale qui a lieu le 10 octobre.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Faire évoluer les représentations autour de la santé mentale et de la psychiatrie.
- Favoriser la destigmatisation des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leurs proches.
- Promouvoir les ressources de soins, d'aide et d'accompagnement qui existent sur le territoire auprès de la population.

### DESCRIPTION :

L'action vise à mettre en place un Comité de coordination ayant pour rôle de faciliter l'organisation des manifestations proposées sur le territoire à l'occasion des SISM. Il aura pour mission de :

1. **Promouvoir les SISM auprès des acteurs locaux** : rappel au début de chaque année des objectifs de cet événement national et présentation de la thématique retenue.
2. **Fédérer les acteurs locaux souhaitant s'impliquer dans la dynamique** : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en début de chaque année.
3. **Soutenir et accompagner les initiatives locales en fonction des besoins exprimés** (appui logistique, recherche d'intervenants, recherche de co-financement, etc.).

4. **Assurer la communication des actions développées** : production d'un programme commun diffusé à l'échelle infra territoriale, départementale (en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale) et nationale (diffusion sur le site internet des SISM). Le Comité de coordination sera notamment en charge des relations presse.

5. **Organiser un temps fort dans la programmation** à travers l'organisation d'un évènement porteur.

Les actions devront être déployées en allant à la rencontre des habitants afin de toucher les personnes les plus éloignées ou susceptibles de se sentir les moins concernées par les problématiques de santé mentale. Une approche festive, ludique et conviviale pourrait être privilégiée en travaillant par exemple avec les acteurs du champ de l'animation et de la médiation culturelle.

#### NATURE DE L'ACTION :

Il s'agit de créer une réelle dynamique d'acteurs et d'actions sur l'ensemble du territoire. La mise en place du Comité de coordination doit notamment permettre d'accroître la notoriété des SISM et leur résonance à l'échelle infra et extra territoriale.

#### PUBLIC CONCERNE :

Le grand public.

#### LOCALISATION :

Le Grand Libournais.

#### MAITRISE D'OUVRAGE :

**Le Pôle Territorial du Grand Libournais.**

*Personne référente* : Manon LOISON, Coordinatrice CLS - [cls@grandlibournais.eu](mailto:cls@grandlibournais.eu)

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Partenaires associés constituant le Comité de coordination :

Pôle de psychiatrie du Centre Hospitalier de Libourne, UNAFAM, Groupes d'entraide Mutuelle, Foyer de Vie et SAME La Miséricorde Institut Don Bosco, Réseau Santé Social Jeunes du Libournais, Département (MDPH et Pôle Territorial de Solidarité du Libournais).

Pour participer à l'organisation des SISM :

Tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale sur le territoire : professionnels de santé, médico-sociaux, de l'action sociale, de l'insertion professionnelle, de l'éducation, de l'animation, de la prévention, élus, associations, usagers de la psychiatrie, proches aidants, habitants, etc.

#### PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :

- Projet Territorial de Santé Mentale de la Gironde (PTSM 33)
- Département

#### RESSOURCES :

- Les moyens propres de chacune des structures participantes.
- Coordinatrice du CLS/CLSM.
- Mise à disposition de salles par les collectivités, les structures médico-sociales ou culturelles.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **Janvier** : Réunion de lancement du Comité de coordination pour échanger sur la thématique des SISM de l'année N, identifier les partenaires incontournables, définir le calendrier annuel et lancer l'appel à manifestation d'intérêt.
- **Février** : Réunion collective avec les porteurs de projets pour définir les modalités de partenariat et d'accompagnement.
- **Mars-Septembre** : 4 à 5 réunions du Comité de coordination.
- **Octobre** : réalisation des événements dans le cadre des SISM.
- **Novembre-Décembre** : Evaluation des retombées des actions et de la coordination.

#### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :

La coordination des SISM sur le territoire vise à conforter les initiatives existantes et à fédérer de nouveaux partenaires. Elle s'articule avec la coordination des SISM à l'échelle départementale dans le cadre du PTSM 33 ainsi que les démarches portées par la MDPH (Journée de l'Autisme et Comité de pilotage handicap psychique).

#### INDICATEURS D'EVALUATION :

- **Indicateurs d'activité :**
  - Nombre de manifestations organisées.
  - Nombre de partenaires associés.
  - Nombre de personnes touchées.
- **Indicateurs de processus :**
  - Nombre d'accompagnements proposés.
  - Communication mise en place.

#### PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNEES, SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS

Objectif intermédiaire 4.2 : Améliorer l'information et l'accompagnement des proches aidants des personnes vivant avec des troubles psychiques.

**CHANTIER N°4** : Développer des espaces d'écoute et d'information pour les aidants.

### CONSTATS ET ENJEUX :

Le baromètre national de l'UNAFAM publié en juin 2020 à partir d'une enquête réalisée auprès de 5000 familles a mis en évidence :

- l'absence de dispositifs d'aide pour leur proche malade et le sentiment d'isolement des familles ;
- une stigmatisation des aidants témoignant de l'incompréhension et de la peur de leur entourage à l'annonce de la maladie de leur proche ;
- l'impact de la maladie de leur proche sur leur propre santé et la fragilisation de leur situation économique personnelle dans certains cas ;
- l'inquiétude de l'avenir de leur proche dans la société actuelle, d'autant plus importante chez les aidants vieillissants.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Informer et orienter au mieux les familles dans l'accompagnement de leur proche malade.
- Prévenir les situations d'épuisement des aidants.

### PUBLIC CONCERNE :

Les proches aidants des personnes ayant des troubles psychiques.

### PILOTAGE :

**Unafam 33.**

*Personne référente : Jean-Claude AUBERT, Délégué Départemental – bebaubert@gmail.com*

### PARTENAIRES ASSOCIES :

Foyer de Vie-SAME La Miséricorde Don Bosco, PETR, Département, Centre Hospitalier de Libourne, GEM, autres structures médico-sociales, etc.

## AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNEES, SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS

**Objectif intermédiaire n°4.3 : Favoriser l'accès aux lieux de pair-aidance existants sur le territoire.**

**ACTION N°9 : Promouvoir l'organisation des Groupes d'Entraide Mutuelle.**

### CONSTATS ET ENJEUX :

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des lieux support d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes concernées par un problème de santé ou de fragilité psychique.

Le GEM offre un espace d'échange et de soutien mutuel favorisant la pair-aidance entre ses membres. Constitué sous forme associative, son fonctionnement repose sur le principe d'autogestion de ses membres soutenu par une association marraine et un organisme gestionnaire s'il existe. Le GEM contribue ainsi au renforcement de la capacité d'agir des personnes.

Les 3 GEM du Grand Libournais (Libourne, Saint-Seurin-sur-l'Isle et Sainte-Foy-la-Grande) constatent de façon générale une méconnaissance, voire connaissance insuffisante de l'organisation des GEM (valeurs fondatrices et principes de fonctionnement) et de leur existence même sur le territoire. Il s'agirait donc de renforcer la lisibilité et la compréhension des organisations des GEM, en priorité auprès des partenaires susceptibles d'orienter des personnes concernées vers leur structure : élus locaux, professionnels de santé et paramédicaux, structures médico-sociales, acteurs sociaux.

Aujourd'hui chaque GEM dispose d'une brochure de communication mettant en avant ses spécificités et son identité propres à partir de son projet associatif. L'enjeu est de développer une culture commune des GEM et de leur existence à l'échelle du Grand Libournais pour renforcer l'accès à ces lieux de pair-aidance.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Améliorer la lisibilité et la connaissance des GEM du Grand Libournais** (valeurs fondatrices et principes de fonctionnement, identité propre, etc.) afin que les partenaires en lien avec des personnes isolées/fragilisées puissent mieux les informer et les orienter vers un lieu de pair-aidance ainsi que leurs proches.
- **Favoriser la destigmatisation de la maladie psychique** et des personnes ayant des troubles psychiques.

### DESCRIPTION :

Création d'une brochure de communication mutualisée avec les 3 GEM du Grand Libournais en format numérique imprimable :

- **Phase 1 Conception de la brochure** : réflexion autour de sa forme et son contenu et création via une plateforme de conception graphique gratuite.
- **Phase 2 Diffusion** : par voie numérique et/ou papier aux élus et professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux en leur demandant de relayer l'information auprès de leurs propres partenaires et des personnes concernées qu'ils accompagnent.

<b>NATURE DE L'ACTION :</b>
Cette action vise à renforcer l'accès aux GEM pour les personnes en fragilité psychique et à conforter ces lieux de pair-aidance. La brochure réalisée avec la participation des membres des GEM contribue au renforcement de leurs pouvoirs d'agir.
<b>PUBLIC CONCERNE :</b>
Elus locaux, professionnels de santé, paramédicaux et médico-sociaux, partenaires sociaux et in fine, les personnes seules en situation d'isolement/de fragilité psychique.
<b>LOCALISATION :</b>
Le Grand Libournais.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE :</b>
Les 3 GEM du Grand Libournais : <ul style="list-style-type: none"><li>– « GEM Sourire » (Pays Foyen),</li><li>– « GEM l'Union de l'Isle » (Saint-Seurin-sur-l'Isle),</li><li>– « GEM Le Kiosque 12 » (Libourne).</li></ul>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b>
<u>Pour la diffusion de la brochure :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>– Partenaires de chacun des GEM,</li><li>– Coordinatrice CLS/CLSM du Grand Libournais.</li></ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS :</b>
Action supportée en interne.
<b>RESSOURCES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>– Membres et professionnels des 3 GEM du Grand Libournais.</li><li>– Plateforme de conception graphique en accès libre.</li></ul>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>A partir de Janvier 2021</b> : Elaboration et création de la brochure mutualisée de communication des 3 GEM (1 à 2 réunion(s) inter-GEM par mois en visioconférence ou en présentiel).</li><li>▪ <b>Fin juin</b> : Diffusion de la brochure</li><li>▪ <b>Puis diffusion régulière une fois par an</b></li></ul>
<b>INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE :</b>
La promotion des GEM pourra également se faire auprès du grand public et des partenaires à l'occasion des Semaines d'Information en Santé Mentale en octobre chaque année.

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

▪ **Indicateurs de résultats :**

- Questionnaire / sondage auprès des partenaires qui orientent les personnes isolées/ fragilisées (élus, professionnels de santé, paramédicaux, médico-sociaux et acteurs sociaux) pour évaluer leur connaissance des GEM (dans les 6 mois après diffusion de la brochure).
- Evolution du nombre de primo-arrivants dans les GEM chaque année.

**PLUS-VALUE DE L'ACTION ET FONCTION DU CLSM :**

- Structuration d'une offre/d'un dispositif : développer ou conforter un service existant ou qui fait défaut.
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et les mises en réseau.
- Expérimentation et action pilote.
- Transférabilité : capitaliser et diffuser les pratiques probantes.

## Remerciements à l'ensemble des partenaires ayant contribué aux travaux du CLSM

ADAPEI  
ADHAP Services  
APAISAD du Nord et Est Libournais  
Association Addictions France  
Association Le Lien  
Association Rénovation  
APAJH 33  
APEI Les Papillons Blancs  
Association OASIS  
ATINA  
CCAS de Saint-Denis-de-Pile  
Centre Hospitalier de Libourne  
Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues  
Communauté d'Agglomération du Libournais  
Communauté de Communes Grand Saint-Emilionnais  
Département  
DomoFrance  
Education Nationale  
ESAT Le Cressonnet APAJH  
Foyer de Vie La Miséricorde -SAME Don Bosco  
GEM du Pays Foyen  
GEM Le Kiosque 12  
GEM l'Union de l'Isle  
Gironde Habitat  
HAD des Vignes et des Rivières  
Handamos Plateforme Girondine d'Emploi Accompagné  
Mairie de Camps-sur-l'Isle  
Mésolia  
Mission Locale du Libournais  
Plateforme Territoriale d'Appui – antenne du Libournais  
Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Elie Jambon  
Pôle Territorial de Solidarité du Libournais  
Réseau Santé Social Jeunes  
SAMSAH Intervalle  
SAVS Institut Don Bosco antenne du Libournais  
SAVS Saint-Seurin-sur-l'Isle (APAJH)  
SESSAD Pro du Libournais IME Lussac (APAJH 33)  
UNAFAM  
Ville de Libourne